

N° 22/DEC/233

DÉCISION DU MAIRE

**ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION DU REPAS DU
BEAUJOLAIS, LE 17 NOVEMBRE 2022 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec Cristina MACEDOM – 40, avenue Clémenceau 94360 BRY-SUR-MARNE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion du repas du Beaujolais, le 17 novembre 2022 de 12 heures à 18 heures, à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire Cristina MACEDOM, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 300 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 9 novembre 2022.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 14 NOV. 2022
Et de sa publication le 14 NOV. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

Pour le Maire par délégation,
la 1ère Adjointe au Maire

Virginie DOUET-